



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 4 mai 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2022-12

**COMPTE DE GESTION
BUDGET COURS D'EAU
EXERCICE 2021**

DECISIONS BUDGETAIRES

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 17 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, MM.David Dozance, Christian Dupuis, Jacky Geneste, David Gianone, Joëlle Girardet, Charles Labouré, Eric Martin, Gérard Meunier, Pascal Néron, Stéphane Raphaël, Mme Laurence Boyer Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mme Fabienne Stalars Vice-Présidente, MM.Sébastien Allier, Laurent Beluze, Romain Bost, Jean-Paul Capitan, Robert Clévenot, Romain Coquard, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Marcel Ferraille, Gilbert Grataloup, Jean-François Lacroix, Didier Prunet, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco Mmes Sylvie Martinez, Cécile Dony délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Sylvie Martinez	Mr Eric Lacroix
Mr Romain Coquard	Mr Timothé Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le compte de gestion de l'exercice 2021 a été établi par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord pour le budget Gestion des Milieux Aquatiques de Roannaise de l'Eau du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ces documents sont des éléments de synthèse qui retracent l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes des collectivités au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du syndicat.

Il se compose de :

- L'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- La balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices, compte par compte, de l'année présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- Le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine des collectivités. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif, total des moyens de financement que détenaient les collectivités (dotations, subventions, dettes...) ;
- Le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du Plan Comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. Ces résultats sont conformes aux résultats des Comptes Administratifs qui vous sont soumis, au cours de cette même séance.

Vu les comptes de gestion transmis par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord,

L'exercice 2021 s'est traduit par un déficit de 489 988,45 €.

	Résultat 2020 reporté	Mandats	Titres	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	152 250,31 €	741 190,42 €	226 124,01 €	-362 816,10 €
Section d'investissement	114 948,68 €	320 546,54 €	78 425,51 €	-127 172,35 €
TOTAL	267 198,99 €	1 061 736,96 €	304 549,52 €	-489 988,45 €

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant l'exactitude des comptes.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Déclare, que le compte de gestion Gestion des Milieux Aquatiques dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

18 MAI 2022

Le Président

Daniel FRECHET

